

Commission Discipline Territoriale

Extrait de décision du : 05 janvier 2026

- **Pré-national +16 F en date du 29 novembre 2025**

Officiel – club B

Classification de la faute : A.1

Motif : Atteinte aux personnes – sans circonstance particulière.

Attitude incorrecte.

Sanction : 2 sursis

L'officiel club B a eu 1 discussion houleuse avec la R.D.S.

- **Coupe de France Région +16 M en date du 15 novembre 2025**

Joueur – club A

Classification de la faute : A.3

Motif : Atteinte aux personnes – sans circonstance particulière.

Attitude physique menaçante.

Sanction : 3 dates dont 2 sursis.

Le joueur club A a bousculé le joueur club B.

- **Coupe de France Département +16 M en date du 16 novembre 2025**

Jouer – club B

Classification de la faute : A.1

Motif : Atteinte aux personnes – sans circonstance particulière.

Geste déplacé.

Sanction : 2 sursis

Le joueur club B a lancé le ballon sur le joueur club A

- **-18M Délayage poule M.N. 24 en date du 08 novembre 2025**

Jouer – club A

Classification de la faute : A.2

Motif : Atteinte aux personnes – sans circonstance particulière.

Injures.

Sanction : 2 dates dont 1 sursis

Le joueur club A a dit « ferme ta gueule au public ».

Dominique GAURY
Secrétaire
Dominique GAUDRY

Ludovic FIRMIN
Président de séance
Ludovic FIRMIN